

COVID-19 : la gestion des absences selon les symptômes et les situations

15 mars 2020

Dans le contexte actuel marqué par la pandémie de la COVID-19, voici un résumé de la gestion des absences en fonction des symptômes et des situations.

Si vous présentez des [symptômes de la COVID-19](#) :

- Restez à la maison.
- Évitez d'entrer en contact avec d'autres personnes.
- Contactez le 1 877 644-4545.
- Aviser votre supérieur immédiat.

Si vous êtes au travail et présentez des [symptômes de la COVID-19](#) :

- Avisez votre supérieur immédiat et quittez sans délai les lieux de travail.
- Retournez à la maison.
- Contactez le 1 877 644-4545.
- Évitez d'entrer en contact avec d'autres personnes.

Si un membre de votre famille présente des [symptômes de la COVID-19](#) :

- Restez à la maison.
- Évitez d'entrer en contact avec d'autres personnes jusqu'à ce que les symptômes disparaissent.
- Contactez le 1 877 644-4545 ; ils pourront vous conseiller sur les actions à poser.
- Aviser votre supérieur immédiat.
- Nous vous recommandons de faire du télétravail.

Si un membre de ma famille est en isolement volontaire ou non, mais ne présente pas de symptômes ?

- Nous vous encourageons de faire du télétravail, si possible. Sinon, vous devez entrer au travail afin d'effectuer votre prestation.

Restez informés.

- La section du [site intranet COVID-19](#) demeure le carrefour d'information à consulter en premier lieu.